

Conditions Générales de Vente

01/01/2011

I. Application :

- a) Les conditions générales de vente ci-présentées sont applicables à toute commande effectuée auprès de Wardina Production.
- b) Ces conditions sont les seules applicables, toutes autres conditions générales ou particulières étant tenues pour nulles en l'absence d'accord écrit de Wardina Production.
- c) Wardina Production pourra faire modifier les présentes conditions générales de vente sans préavis, sous réserve d'en assurer la diffusion sur le site internet www.wardina-production.com. Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour ladite commande.
- d) Le client est considéré avoir pris connaissance des conditions générales de vente, et en avoir accepté toutes les clauses, sans réserve.

II. Commande :

- a) Toute commande ne sera considérée valable qu'après l'envoi par Wardina Production d'une acceptation écrite sous forme de courrier électronique. A défaut, Wardina Production ne saurait être tenu responsable des engagements pris par le client auprès d'une tierce partie.

III. Prix :

- a) Les prix de Wardina Production sont libellés en euro (€). Ils sont sujet à modification sans préavis. Les prix annoncés au moment de la commande restent d'application pour ladite commande.
- b) Toute nouvelle disposition légale obligatoire pourra conduire à une augmentation de tarif entre le moment de la commande et celui de la livraison.

IV. Paiement :

- a) Le paiement est exigé à la commande, et conditionne la livraison de l'objet de la commande.

V. Livraison :

- a) Est entendu par « livraison » la mise à disposition de l'objet de la commande en support électronique sur le site www.wardina-production.com, par accès sécurisé au nom du client.
- b) Wardina Production s'engage à assurer la livraison de l'objet de la commande sous un délai de 5 jours ouvrés, à compter de la réception de la preuve de paiement.

c) Lors d'une modification du mode de livraison appliquée sur demande du client, des frais additionnels seront appliqués à hauteur des frais réels engagés pour satisfaire cette demande. En cas de nécessité de délégation de la livraison de l'objet de la commande à une ou plusieurs sociétés tierces, Wardina Production ne s'engage pas sur les délais de livraison.

VI. Responsabilité :

a) Wardina Production s'engage à la livraison d'un produit techniquement conforme aux formats audiovisuels en vigueur, correspondant à la demande du client.

b) En aucun cas Wardina Production ne peut être tenu pour responsable des résultats et/ou performances liées à l'exploitation de l'objet de la commande.

VII. Informatique et Libertés :

a) En vertu de la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, tout client de Wardina Production dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

VIII. Droit applicable :

a) En cas de litige entre les parties, le droit français prévaut dans tous les cas.

Conditions Particulières de Vente – Production

- I.** Toute commande fera l'objet d'un contrat d'exploitation spécifique.
- II.** Toute commande fera l'objet d'un contrat de cession de droits spécifique.
- III.** Toute commande ayant pour objet une exploitation audiovisuelle fera l'objet d'un contrat d'exploitation audiovisuelle spécifique.
- IV.** Toute commande pourra être fournie dans un format connu correspondant aux besoins du client, selon les spécificités techniques attendues.
- V.** Chaque format additionnel fourni pour la commande sera sujet à une facturation supplémentaire de 30€par format.
- VI.** Toute œuvre présente au catalogue pourra être modifiée en contenu et/ou en durée à la demande du client.
- VII.** Chaque œuvre sera facturée sur la base de 800€par minute de musique, les 20 premières secondes étant indivisibles, puis décomptée à la seconde.
- VIII.** Toute demande d'exclusivité de l'œuvre sera facturée du montant de l'œuvre, et la rend immédiatement indivisible.
- IX.** Certains modes d'exploitation, tels que chanson d'artiste, illustration de film, etc... feront valoir des droits de suite, dont les conditions seront expressément définies dans le contrat d'exploitation.

Conditions Particulières de Vente – Studio

- X.** Tout fichier fourni par le client reste l'entière propriété du client.
- XI.** En vertu du droit de courte citation, Wardina Production se réserve la possibilité de diffuser partiellement sur son site internet un extrait de l'œuvre finale, à seule fin de présentation de ses services et compétences.
- XII.** Le tarif des traitements de fichier est de 12 € par piste et par minute de musique, la première minute de chaque piste étant indivisible, puis divisible par tranche de 10 secondes.
- XIII.** Est considéré comme piste un son unique.
- XIV.** Est considéré comme musique toute partie non silencieuse d'une piste. Est déduit du temps de musique tout silence supérieur ou égal à 6 secondes.
- XV.** Le délai de traitement d'une commande confirmée est de 5 jours ouvrés. Le client peut fournir à titre indicatif une date de livraison souhaitée. Si celle-ci était de moins de 5 jours ouvrés, Wardina Production ne saurait être tenu responsable d'aucune conséquence directe ni indirecte de la non-livraison du fichier dans le délai souhaité.
- XVI.** Hors commande spéciale explicitement demandée, est comprise dans le traitement d'un fichier audio, la « mise en timbre » de la ou les pistes de guitare. Ne sont pas compris les effets, ni les traitements convenus lors de la partie de mixage.
- XVII.** Wardina Production s'engage à titre gratuit à effectuer les modifications nécessaires à une meilleure intégration des pistes guitares traitées au sein d'un mixage, une fois les autres instruments ajoutés, hors effets. Celles-ci devront être substituées et non additionnées lors du mixage final.
- XVIII.** Dans l'hypothèse d'un abus d'utilisation de cet article, notamment si Wardina Production constate que les pistes traitées ont été additionnées aux pistes modifiées dans le mixage final, et non substituées, Wardina Production se réserve le droit de facturer à hauteur du travail effectué lors de la modification, selon le barème présenté à l'article XII.